

Le fort de la Grande Haye



ASSOCIATION FORTIFF'SERE
L'association Séré de Rivières
20, rue de Grandrupt
88190 GOLBEY
Téléphone : 06 46 91 10 90

Bonjour et bienvenue en tant qu'adhérent(e) de notre association.

Ce bulletin d'adhésion est là pour formaliser votre participation au sein de l'Association Fortiff'Séré.

Merci d'imprimer ce document, de le compléter et de nous le retourner, avec le chèque de cotisation à l'ordre de l'association Fortiff 'Séré, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Fortiff'Séré – L'association Séré de Rivières
20 rue de Grandrupt
88190 GOLBEY
France

Il est possible de nous envoyer votre bulletin d'adhésion par mail (vaubourg.julie@fortiffsere.fr) pour ceux qui souhaitent effectuer le règlement par virement bancaire sur le compte de l'Association Fortiff'Séré ouvert sous le numéro suivant.

FORTIFF'SERE ASSOCIATION SERE DE RIVIERES
Code banque : 10278
Code guichet : 06101
N° de compte : 00020997001
Clé RIB : 42
IBAN : FR7610278061010002099700142

DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

Toutes les informations communiquées à l'association par le biais de ce formulaire sont strictement confidentielles et serviront uniquement à des fins de gestion.

Elles ne seront jamais transmises à un tiers.

Chaque adhérent peut également demander la correction ou l'effacement des données le concernant dès qu'il souhaite ne pas renouveler son adhésion.

La secrétaire, Julie VAUBOURG.

Bulletin d'adhésion annuelle 2022
Fortiff'Séré – L'association Séré de Rivières

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance :

Adresse* :

.....

Code postal* :

Ville* :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Courriel* :

(*Obligatoire)

Cotisations

Cocher la case correspondant au montant de votre choix

12€ pour une personne seule

18€ pour un couple

Nom et prénom de la personne accompagnante* :

20€ pour une personne morale (association, entreprise,...)

Nom et prénom représentant la personne morale* :

Dons somme :

Cocher la case correspondant à votre qualité en tant que membre

1^{er} membre : membre adhérent (1) membre actif (1)

2^{ème} membre : membre adhérent (1) membre actif (1)

(*Obligatoire)

(1) L'état de membre actif est reconnu et prononcé sur décision du conseil d'administration qui fait part de sa décision lors de l'envoi du reçu d'adhésion.

Signature et date :